

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 03732 Numéro SIREN : 344 080 288 Nom ou dénomination : ANTONELLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt 580

KAUFMANN & ASSOCIES
8 avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

580

EURADEx
148 avenue de Wagram
75017 PARIS

ANTONELLE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 887 000 €
ZAC de l'Ourcq – Local 103
100 avenue du Général Leclerc – 93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'associé unique de la société ANTONELLE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANTONELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

h

NP

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

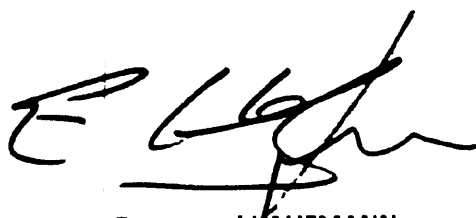
N

h

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

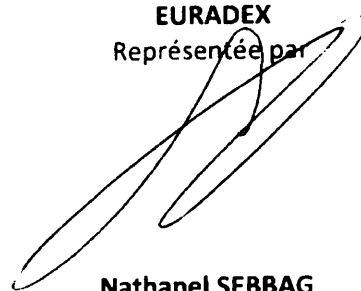
Fait à Paris, le 15 juin 2023

KAUFMANN & ASSOCIES
Représentée par



Emmanuel KAUFMANN
Associé

EURADDEX
Représentée par



Nathanel SEBBAG
Associé

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	356 427	325 441	30 986	68 314	- 37 328
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	361 806	69 121	292 685	139 583	153 102
Fonds commercial	11 630 732	53 318	11 577 414	8 595 386	2 982 028
Autres immobilisations incorporelles	4 011 176		4 011 176		4 011 176
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				40 000	- 40 000
Terrains	4 573		4 573	4 573	
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	387 257	360 165	27 092	16 682	10 410
Autres immobilisations corporelles	8 288 129	7 600 576	687 553	632 178	55 375
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations				4 684 197	-4 684 197
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	50 614		50 614	45 189	5 425
Autres immobilisations financières	945 359		945 359	772 083	173 276
TOTAL (I)	26 036 074	8 408 621	17 627 454	14 998 186	2 629 268
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	1 799 497		1 799 497	1 511 725	287 772
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	7 569 378	860 588	6 708 790	6 812 027	- 103 237
Marchandises	1 006 368		1 006 368		1 006 368
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	9 257 492	5 705	9 251 787	5 235 146	4 016 641
Autres créances					
.. Fournisseurs débiteurs					
.. Personnel	16 103		16 103	32 092	- 15 989
.. Organismes sociaux					
.. Etat, impôts sur les bénéfices					
.. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	425 390		425 390	213 727	211 663
.. Autres	1 504 010		1 504 010	3 017 950	-1 513 940
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	776 022		776 022	5 941 876	-5 165 854
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	526 349		526 349	605 128	- 78 779
TOTAL (II)	22 880 610	866 293	22 014 317	23 369 671	-1 355 354
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	277		277	13 405	- 13 128
TOTAL ACTIF (0 à V)	48 916 961	9 274 914	39 642 047	38 381 262	1 260 785

EURADDEX

Expertise Comptable

148 Avenue de Wagram 75017 Paris

voir l'Attestation de l'expert-comptable
Tel : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIES
Associés : Bertie Albrecht
et Pierre
Tel : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09
APP. 09/02 10/02 11/02 12/02 13/02 14/02 15/02 16/02 17/02 18/02 19/02 20/02 21/02 22/02 23/02 24/02 25/02 26/02 27/02 28/02 29/02 30/02 31/02 01/03 02/03 03/03 04/03 05/03 06/03 07/03 08/03 09/03 10/03 11/03 12/03 13/03 14/03 15/03 16/03 17/03 18/03 19/03 20/03 21/03 22/03 23/03 24/03 25/03 26/03 27/03 28/03 29/03 30/03 31/03 01/04 02/04 03/04 04/04 05/04 06/04 07/04 08/04 09/04 10/04 11/04 12/04 13/04 14/04 15/04 16/04 17/04 18/04 19/04 20/04 21/04 22/04 23/04 24/04 25/04 26/04 27/04 28/04 29/04 30/04 01/05 02/05 03/05 04/05 05/05 06/05 07/05 08/05 09/05 10/05 11/05 12/05 13/05 14/05 15/05 16/05 17/05 18/05 19/05 20/05 21/05 22/05 23/05 24/05 25/05 26/05 27/05 28/05 29/05 30/05 31/05 01/06 02/06 03/06 04/06 05/06 06/06 07/06 08/06 09/06 10/06 11/06 12/06 13/06 14/06 15/06 16/06 17/06 18/06 19/06 20/06 21/06 22/06 23/06 24/06 25/06 26/06 27/06 28/06 29/06 30/06 01/07 02/07 03/07 04/07 05/07 06/07 07/07 08/07 09/07 10/07 11/07 12/07 13/07 14/07 15/07 16/07 17/07 18/07 19/07 20/07 21/07 22/07 23/07 24/07 25/07 26/07 27/07 28/07 29/07 30/07 31/07 01/08 02/08 03/08 04/08 05/08 06/08 07/08 08/08 09/08 10/08 11/08 12/08 13/08 14/08 15/08 16/08 17/08 18/08 19/08 20/08 21/08 22/08 23/08 24/08 25/08 26/08 27/08 28/08 29/08 30/08 31/08 01/09 02/09 03/09 04/09 05/09 06/09 07/09 08/09 09/09 10/09 11/09 12/09 13/09 14/09 15/09 16/09 17/09 18/09 19/09 20/09 21/09 22/09 23/09 24/09 25/09 26/09 27/09 28/09 29/09 30/09 01/10 02/10 03/10 04/10 05/10 06/10 07/10 08/10 09/10 10/10 11/10 12/10 13/10 14/10 15/10 16/10 17/10 18/10 19/10 20/10 21/10 22/10 23/10 24/10 25/10 26/10 27/10 28/10 29/10 30/10 31/10 01/11 02/11 03/11 04/11 05/11 06/11 07/11 08/11 09/11 10/11 11/11 12/11 13/11 14/11 15/11 16/11 17/11 18/11 19/11 20/11 21/11 22/11 23/11 24/11 25/11 26/11 27/11 28/11 29/11 30/11 01/12 02/12 03/12 04/12 05/12 06/12 07/12 08/12 09/12 10/12 11/12 12/12 13/12 14/12 15/12 16/12 17/12 18/12 19/12 20/12 21/12 22/12 23/12 24/12 25/12 26/12 27/12 28/12 29/12 30/12 31/12

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 887 000	1 887 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 307 809	2 307 809	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	188 700	188 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	15 024 579	15 809 830	- 785 251
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	254 897	-785 251	1 040 148
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	19 662 984	19 408 087	254 897
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	82 753	68 909	13 844
Provisions pour charges	162 461		162 461
TOTAL (III)	245 214	68 909	176 305
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts	7 780 185	9 554 626	-1 774 441
Découverts, concours bancaires	49 332	58 509	- 9 177
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers	7 780	9 067	- 1 287
Associés		486 799	- 486 799
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 296 986	4 433 640	2 863 346
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	466 389	425 548	40 841
Organismes sociaux	1 085 465	1 267 254	- 181 789
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 932 007	2 188 488	- 256 481
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	160 004	148 080	11 924
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	935 479	330 282	605 197
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	19 713 627	18 902 294	811 333
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	20 222	1 971	18 251
TOTAL PASSIF (I à V)	39 642 047	38 381 262	1 260 785

EURADEx

Expertise Comptable

voir l'Attestation de l'expert-comptable Vagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIÉS
Société à responsabilité limitée
100 Avenue du Gal Leclerc
93500 PANTIN
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09
APE : 6920A N°SIRET : 418 303 337 0004

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	20 756 409	612 428	21 368 837	20 666 616	702 221	3.40
Production vendue biens	1 205 905	818 399	2 024 304	3 836 838	-1 812 534	-47.24
Production vendue services	2 886 957	468	2 887 425	6 551 512	-3 664 087	-55.93
Chiffres d'affaires Nets	24 849 270	1 431 295	26 280 565	31 054 966	-4 774 401	-15.37
Production stockée			-103 237	-819 236	715 999	87.40
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			152 971	3 309 240	-3 156 269	-95.38
Autres produits			1 261	229	1 032	450.66
Total des produits d'exploitation (I)			26 331 569	33 545 200	-7 213 641	-21.50
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 845 417	4 945 971	-100 554	-2.03
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 449 616	8 756 903	-1 307 287	-14.93
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-287 772	405 993	-693 765	-170.88
Autres achats et charges externes			7 532 254	8 347 611	-815 357	-9.77
Impôts, taxes et versements assimilés			222 468	391 451	-168 983	-43.17
Salaires et traitements			4 795 448	7 196 715	-2 401 267	-33.37
Charges sociales			1 315 877	1 812 254	-496 377	-27.39
Dotations aux amortissements sur immobilisations			391 827	392 981	-1 154	-0.29
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 705	867 606	-861 901	-99.34
Dotations aux provisions pour risques et charges			54 940	68 909	-13 969	-20.27
Autres charges			94 469	60 181	34 288	56.97
Total des charges d'exploitation (II)			26 420 248	33 246 576	-6 826 328	-20.53
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-88 689	298 624	-387 313	-129.70
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1 508 083	17 266	1 490 817	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			26 733	11 244	15 489	137.75
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			1 534 816	28 510	1 506 306	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			277		277	N/S
Intérêts et charges assimilés			202 774	179 520	23 254	12.95
Différences négatives de change			157 820	103 630	54 190	52.29
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			360 870	283 150	77 720	27.45
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 173 946	-254 640	1 428 586	661.02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 085 256	43 984	1 041 272	N/S

EURADEx

Expertise Comptable

148 Avenue de Wagram 75017 Paris

Tél : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

voir l'Attestation de l'expert-comptable

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIES
8, avenue Bertie Albrecht
75006 Paris
Tél : 01 45 62 01 17 Fax : 01 45 62 01 18
APE : 6920Z N° SIRET : 478 316 557 08010

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	69 107	95 979	- 26 872	-28.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	65 000	210 500	- 145 500	-69.12
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	134 107	306 479	- 172 372	-56,24
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	520 509	53 988	466 521	864.12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	281 497	1 081 726	- 800 229	-73.98
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	162 461		162 461	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	964 467	1 135 714	- 171 247	-15,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-830 359	-829 235	- 1 124	0,14
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+II+V+VII)	28 000 482	33 880 188	-5 879 706	-17,35
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	27 745 585	34 665 440	-6 919 855	-19,96
RESULTAT NET	254 897	-785 251	1 040 148	132,46
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier	15 779	19 026	- 3 247	-17.07

EURADEx

Expertise Comptable

148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

voir l'Attestation de l'expert comptable

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIÉS
M. Jean-Pierre Kaufmann
18 Paris
Tél. : 01 45 21 01 11 Fax : 01 45 21 01 11
APP. 60202 N° 00000000000000000000

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

	ANTONELLE
--	------------------

Annexes Légales

EURADEx
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIÉS
8, avenue Berne Albrecht
75004 Paris
Tél. : 01 45 62 01 17 Fax : 01 45 62 01 18
APE : 6800Z N° SIRET : 478 316 257 00010

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 39 642 047,42 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 254 896,97 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

EURADEX
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIES
8, avenue Berthe Albers 61
75006 Paris
Tél. : 01 45 62 01 17 Fax : 01 45 62 01 18
APE : 6920Z N° SIRET : 478 110 337 00016

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Effectif moyen

EURADEX
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIES
5 Avenue de la République
75011 Paris
Tél. : 01 47 21 11 11 Fax : 01 47 21 11 18
CPL : 92426 N° SIRET : 478 916 597 9000

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leduc 93500 PANTIN

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

EURADEX

STOCKS

Expertise Comptable

148 Avenue de Wagram 75017 Paris

Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 03

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIES

Rue de la Borne Albrecht

75017 Paris

Tél. : 01 45 72 01 11 Fax : 01 45 42 01 11

APR 00002 ENTREPRENEUR 029 510 557 55046

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Les stocks sont évalués suivant la valeur brute des marchandises.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société consolidante est la société AMH dont le siège social est situé au 100 AV de l'Ourcq -93500 Pantin dont le siret est le 48316285500025.

Les filiales SACO-FMD-BRIJOSTYL ont fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine avec effet au 01.01.22 au profit de la société ANTONELLE.

EURADEX
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 03
AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIÉS
8 Avenue Pierre Albrecht
75018 Paris
Tél. : 01 45 62 01 17 Fax : 01 45 62 01 18
APE : 6820Z N° SIRET : 478 118 357 000 10

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	309 607		50 720
Autres immobilisations incorporelles	8 854 282		7 448 596
Terrains	4 573		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	272 364		121 617
Autres installations, agencements, aménagements	5 516 186		2 388 919
Matériel de transport	24 658		8 158
Matériel de bureau, Informatique, mobilier	338 754		167 459
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	6 156 536		2 686 152
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	4 684 197		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	817 271		319 895
TOTAL	5 501 469		319 895
TOTAL GENERAL	20 821 893		10 505 363

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		3 900	356 427	
Autres immobilisations incorporelles		299 163	16 003 715	
Terrains			4 573	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		6 724	387 257	
Autres installations, agencements, aménagements		151 560	7 753 546	
Matériel de transport			32 816	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		4 446	501 767	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		162 730	8 679 960	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		4 684 197		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		141 193	995 973	
TOTAL		4 825 390	995 973	
TOTAL GENERAL		5 291 183	26 036 074	

EURADEX

Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIÉS
8, avenue Berne Albrecht
75008 Paris
Tél. 01 42 62 01 17 Fax. 01 42 62 01 18
APE 6920Z N° SIRET 478 119 337 00010

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	241 293	87 732	3 584	325 441
Autres immobilisations incorporelles	37 578	31 543		69 121
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	255 682	110 373	5 890	360 165
Installations générales, agencements divers	4 980 625	2 304 236	131 838	7 153 023
Matériel de transport	21 538	5 381		26 919
Matériel de bureau, informatique, mobilier	245 257	178 361	2 985	420 633
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	5 503 102	2 598 351	140 713	7 960 741
TOTAL GENERAL	5 823 708	2 729 209	144 297	8 408 621

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	87 732				
Autres immobilisations incorporelles	31 543				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 373				
Installations générales, agencements divers	2 304 236				
Matériel de transport	5 381				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	178 361				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	2 598 351				
TOTAL GENERAL	2 729 209				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

EURADEx
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 32 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIES
8 avenue de Berny-Albrecht
75008 Paris
Tél. 01 45 62 01 17 Fax 01 45 62 01 18
APR 00202 N° SIRET 478 316 557 00010

AMG CONSEIL

Page 44

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	13 405	277	13 405	277
	55 504	217 400	62 522	82 476
TOTAL Provisions	68 909	217 677	75 927	82 753
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	860 588 7 018	5 705		860 588 5 705
TOTAL Dépréciations	867 606	5 705		866 293
TOTAL GENERAL	936 516	223 382	75 927	949 046
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		60 645 277 162 461	75 928	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

EURADEx
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIES
9, avenue Bertie Albert
75008 Paris
Tél. : 01 45 52 01 17 Fax : 01 45 52 01 18
APE : 6902Z N° SIRET : 478 318 337 0001

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	50 614		50 614
Autres immobilisations financières	945 359		945 359
Clients douteux ou litigieux	12 830	12 830	
Autres créances clients	9 244 663	9 244 663	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 103	16 103	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	425 390	425 390	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	21 548	21 548	
Groupe et associés	1 442 298	1 442 298	
Débiteurs divers	40 165	40 165	
Charges constatées d'avance	526 349	526 349	
TOTAL GENERAL	12 725 318	11 729 345	995 973
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	49 332	49 332		
- plus d'un an	7 780 185	2 164 317	5 615 867	
Emprunts et dettes financières divers	7 780	7 780		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 296 986	7 296 986		
Personnel et comptes rattachés	466 389	466 389		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 085 465	1 085 465		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	1 932 007	1 932 007		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	160 004	160 004		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	935 479	935 479		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	19 713 627	14 097 760	5 615 867	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 324			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 746 596			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

EURADEx

Expertise Comptable

148 Avenue de Wagram 75017 Paris

Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIES

5, avenue de Bernis ABBECH

93500 PANTIN

Tél. : 01 44 52 16 17 Fax : 01 44 52 16 19

APE : 6820A N° SIRET : 478 310 197 00016

AMG CONSEIL

Page 46

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 952 532
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	21 548
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 974 080

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 245
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 973
Dettes fiscales et sociales	740 901
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	902 119

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	526 349	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	526 349	

Commentaires :

EURADEX
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIÉS
3, Avenue Bernie-Albrecht
75009 Paris
Tél. : 01 45 52 11 11 Fax : 01 45 62 01 08
APE : 6920Z N° SIRET : 478 318 597 0001

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 400	255,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	7 400	255,00

Commentaires :

EURADEx
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIÉS
S. exerceur Bernier A. exerceur
15378 Paris
Tél. : 01 45 52 01 17 Fax : 01 45 52 01 18
APP. 0920Z N° DIRECT 4 8 316 557 00010

AMG CONSEIL

Page 48

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	21 368 837
Ventes de produits finis	2 024 304
Prestations de services	2 887 425
TOTAL	26 280 565

Répartition par marché géographique	Montant
France	25 128 641
Etranger	1 151 924
TOTAL	26 280 565

EURADEX
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

AMG CONSEIL

KAUFMANN & ASSOCIES
8, avenue Berne Albrecht
75008 Paris
Tél. : 01 45 62 01 17 Fax : 01 45 62 01 18
APE : 6920Z N° SIRET : 478 318 337 00010

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Encours crédits documentaires EUR	285 799
Encours crédits documentaires USD	308 256
Nantissement de fonds de commerce	192 538
Nantissement de droits au bail	152 735
Gage sur les stocks	1 592 750
TOTAL	2 532 078
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Caution personnelle et solitaire Alain FHIMA	266 786
Caution personnelle et solidaire David Cohen	182 939
Caution personnelle et solidaire Salomon COHEN	160 072
Garantie de l'Etat dans le cadre des PGE	5 989 194
TOTAL	6 598 961
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

EURADDEX

Expertise Comptable

148 Avenue de Wagram 75017 Paris

Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIES
5, Avenue de Reine Mathilde
75008 Paris
Tél. : 01 45 52 01 17 Fax : 01 45 52 01 18
www.kaufmann-associés.com

AMG CONSEIL

Page 50

ANTONELLE

100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens	83	
Employés	126	
Ouvriers		
TOTAL	228	

Commentaires :

EURADEx
Expertise Comptable
148 Avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. : 01 44 52 16 00 Fax : 01 44 52 16 09

KAUFMANN & ASSOCIES
8, avenue Berne Abris 13
75008 Paris
Tél. : 01 45 52 11 17 Fax : 01 45 52 01 28
APE : 6920Z N° SIRET : 478 316 151 0006

AMG CONSEIL

Page 51

Formulaire obligatoire, article 53 A
du code général des impôts.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		ANTONELLE															1 2																
Adresse de l'entreprise		100 Avenue du Gal. Leclerc 93500 PANTIN															Durée de l'exercice précédent *		1 2														
Numéro SIRET *		3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3															Néant ☐ *																
																	Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2														
																	Brut		Amortissements, provisions		Net												
																	1		2		3												
Capital souscrit non appelé (I)		AA																															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	356 427												AC	325 441												30 986				
		Frais de développement *	CX													CQ																	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	361 806												AG	69 121												292 685				
		Fonds commercial (1)	AH	11 630 732												AI	53 318												11 577 414				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 011 176												AK													4 011 176				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL													AM																	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	4 573												AO													4 573				
		Constructions	AP													AQ																	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	387 257												AS	360 165												27 092				
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 288 129												AU	7 600 576												687 553				
		Immobilisations en cours	AV													AW																	
		Avances et acomptes	AX													AY																	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS													CT																	
		Autres participations	CU													CV																	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées aux participations	BB													BC																		
	Autres titres immobilisés	BD													BE																		
	Prêts	BF	50 614												BG													50 614					
	Autres immobilisations financières *	BH	945 359												BI													945 359					
TOTAL (II)		BJ	26 036 074												BK	8 408 621												17 627 454					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 799 497												BM													1 799 497				
		En cours de production de biens	BN													BO																	
		En cours de production de services	BP													BQ																	
		Produits intermédiaires et finis	BR	7 569 378												BS	860 588												6 708 790				
		Marchandises	BT	1 006 368												BU													1 006 368				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV													BW																	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 251 492												BY	5 705												9 251 787				
		Autres créances (3)	BZ	1 945 503												CA													1 945 503				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB													CC																	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD													CE																	
Disponibilités		CF	776 022												CG													776 022					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	526 349												CI													526 349					
	TOTAL (III)	CJ	22 880 610												CK	866 293												22 014 317					
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) *	CW																															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																															
	Écarts de conversion actif *	CN	277																									277					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	48 916 361												CV	9 274 914												39 642 047					
Renvois : 1 Dont droit au bail :		7 403 566												2 Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes		CP														3 Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *														Stocks :														Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 887 000)		DA	1 887 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...)		DB	2 307 809	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK		DC		
	Réserve légale (3)		DD	188 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ		DG	15 024 579	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	254 897	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	19 662 984	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	82 753	
	Provisions pour charges		DQ	162 461	
	TOTAL (III)		DR	245 214	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	7 829 517	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI		DV	7 780	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 296 986	
	Dettes fiscales et sociales		DY	3 643 865	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	935 479	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	19 713 627		
Ecart de conversion passif *		ED	20 222		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	39 642 047		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	19 716 138
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	49 332	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE				Néant ☐				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	21 035 312	FB	333 525	FC	21 368 837	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} * \\ \text{services} * \end{array} \right.$	FD	1 205 905	FE	818 399	FF	2 024 304	
		FG	2 887 424	FH		FI	2 887 425	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	25 128 641	FK	1 151 924	FL	26 280 565	
	Production stockée *					FM	(103 237)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	152 971	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 261	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	26 331 559
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	4 845 417
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	7 449 616
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	(287 772)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	7 532 254
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	222 468
	Salaires et traitements *						FY	4 795 448
	Charges sociales (10)						FZ	1 315 877
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	391 827	
			dotations aux provisions			GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	5 705	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	54 940
	Autres charges (12)						GE	94 469
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	26 420 248	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(88 689)	
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 508 083
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	26 733
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 534 816
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	277
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	202 774
	Différences négatives de change						GS	157 820
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	360 870
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 173 946	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 085 256	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts;

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	69 107	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	65 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	134 107	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	520 509	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	281 497	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	162 461	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	964 467	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(830 359)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	28 000 482	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	27 745 585	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	254 897	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ	15 779		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	77 043
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS. A5			A2	(2 834)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	66 444
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre " " et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES					65 000
VNC/ELET ACTIFS CEDES			281 497			
DONS			50 830			
AMENDES			25 277			
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ANTONELLE										Néant *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation juridique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	309 607	D8		D9	50 720		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	8 854 282	KE		KF	7 448 596		
CORPORELLES	Terrains				KG	4 573	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	272 364		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 516 186		KW		KX	2 388 919
		Matériel de transport *				KY	24 658		KZ		LA	8 158
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	338 754		LC		LD	167 459
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK			LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 156 536		LO		LP	2 686 152	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	4 684 197	8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	817 271	IU		IV	319 895			
TOTAL IV				LQ	5 501 469	LR		LS	319 895			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	20 821 893	OH		OJ	10 505 363			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO	3 900	DO	356 427	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	299 163	LW	16 003 715	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	4 573	I.Z		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales. agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	6 724	MK	387 257	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenets, aménagements divers	IU		MM	151 560	MN	7 753 546	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	32 816	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 446	MT	501 767	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	162 730	NH	8 679 960	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX	4 684 197	OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	141 193	2F	995 973	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	4 825 390	NK	995 973	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	5 291 183	OL	26 036 074	OM			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise ANTONELLE

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY	241 293	EL	87 732	EM	3 584	EX	325 441
Fonds commercial		RE	41 735	RF	11 583	RI		RJ	53 318
Autres immobilisations incorporelles		PE	37 578	PF	31 543	PG		PH	69 121
TOTAL I		RK	320 605	RM	130 658	RN	3 584	RO	447 880
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	255 682	QA	110 373	QB	5 890	QC	360 165
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	4 980 625	QE	2 304 236	QF	131 838	QG	7 153 023
	Matériel de transport	QH	21 538	QI	5 381	QJ		QK	26 919
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	245 257	QM	178 361	QN	2 985	QO	420 633
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	5 503 102	QV	2 598 351	QW	140 713	QX	7 960 741
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	5 823 708	ØP	2 729 209	ØQ	144 297	ØR	8 408 621

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général des (NP + NQ + NR)	NW		Total général des (NS + NT + NU)	NY		Total général des (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à écaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Neant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	13 405	4U	277	4V	13 405
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	55 504	5W	217 400	5X	62 522
	TOTAL II	5Z	68 909	TV	217 677	TW	75 927
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C
6E				6F		6G	
02				03		04	
9U				9V		9W	
06				07		08	
Sur stocks et en cours		6N	860 588	6P		6R	860 588
Sur comptes clients		6T	7 018	6U	5 705	6V	5 705
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z	
TOTAL III		7B	867 606	TY	5 705	TZ	866 293
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	936 516	UB	223 382	UC	75 927
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	60 645	UF	75 928			
	UG	277	UH				
	UJ	162 461	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE										Néant *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	50 614	UR		US	50 614			
	Autres immobilisations financières				UT	945 359	UV		UW	945 359			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	12 830		12 830					
	Autres créances clients				UX	9 244 663		9 244 663					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	16 103		16 103					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	425 390		425 390					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	21 548		21 548					
	Groupe et associés (2)				VC	1 442 298		1 442 298					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	40 165		40 165					
	Charges constatées d'avance				VS	526 349		526 349					
TOTAUX				VT	12 725 318	VU	11 729 345	VV	995 973				
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	49 332		49 332						
	à plus d'1 an à l'origine			VII	7 780 185		2 215 601		5 564 584				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	7 780		7 780						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	7 296 986		7 296 986						
Personnel et comptes rattachés				8C	466 389		466 389						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 085 465		1 085 465						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 932 007		1 932 007						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	160 004		160 004						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	935 479		935 479						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				/2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	19 713 627	VZ	14 149 043		5 564 584				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	6 324	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	1 746 596	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise ANTONELLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	254 897		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	7 616	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	29 414	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX	54 691
	Amendes et pénalités				WJ	25 277	Charges financières (art. 39-13° et 212 bis) *				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										Y7	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	256 621	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13° et 212 du C.G.I.)		SI	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	662 990		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	WR	1 236 815	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU	38 791
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	NA		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										XB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										Y6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations d'impositions	Entreprises nouvelles (Réponse à l'annexe 2021-01-01)	K9	Entreprises nouvelles (Réponse à l'annexe 2021-01-01)	L2	Entreprises nouvelles (Réponse à l'annexe 2021-01-01)	L5		XF			
		Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	OV	Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	K3	Zone de réhabilitation de la détermination de l'endettement	PA					
		Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	OV	Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	IF	Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	XC					
		Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	PP	Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	PC	Zone franche urbaine II (art. 1009 bis)	PB					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	X9	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YH	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YC		)	NG	1 520 595		
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YA	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YB	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	ZI						
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YD	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YI	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39 bis)	YI						
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	1 559 386	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		ZL	XJ	322 571		
				déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	322 571		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ANTONELLE</u>				Néant *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	454 906
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
C3S			9K	8 049	9L 16 927
EFFORT CONSTRUCTION			9M	21 365	9N 21 864
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN ZV à 9S) et (YO ZW à 9T)			YN	29 414	YO 38 791
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire Article 55 A
du Code général des impôts

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>										Néant ☐ *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(785 251)		Dividendes	ZD	(785 251)											
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE												
					Report à nouveau	ZF												
	TOTAL I	OF	(785 251)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(0)											
								TOTAL II	ZH	(785 251)								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ											
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR											
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS											
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance					YT	84 748										
		– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	3 404 840									
		– Personnel extérieur à l'entreprise						YU										
		– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)						SS	811 016									
		– Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV										
		– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	3 231 649									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	7 532 254										
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	93 208										
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	129 260										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YN	222 468										
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	3 406 746										
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 712 125										
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						OB	4 747 853										
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS											
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK											
	– Numéro de centre agréé *				XP													
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 88 II de l'ann. III au CGI)																	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA	(400 029)												
	Plus-values à 15				JK													
	Plus-values à 19				JM													
	Groupe : résultat d'ensemble				JD	2 915 623												
	Plus-values à 15				JN													
	Plus-values à 19				JP													
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JII	2	N° SIRET de la société mère du groupe												
				JJ	4	2	3	1	6	2	2	5	5	0	0	0	2	5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE Neant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042.

** Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 258 bis I A, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE

Néant



- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % :

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI) ① :

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ① :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

J. Les plus values et les moins values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ANTONELLE Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: YP 283,00

Dont apprentis YF

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 26 280 565

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 26 280 565

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 1 261

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD 287 772

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM 289 033

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 12 934 696

Variation négative des stocks OQ 103 237

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 3 695 071

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 94 469

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY 216 497

TOTAL 3 OJ 17 043 970

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 9 525 628

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 9 525 628

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX 26 280 565 Effectifs au sens de la CVAE * EY 283,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX 55 124 862

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Date de cessation HR / / / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ANTONELLE

ADRESSE (voie)

100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL

93500

VILLE

PANTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

AMB

N° SIREN (si société établie en France)

623162855

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

100

Voie

AV DU GENERAL LECLERC

Code Postal

93500

Commune

PANTIN

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant x *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANTONELLE

ADRESSE (voie) 100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL 93500

VILLE

PANTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE				P5	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

ANTONELLE
Société par Actions simplifiée
Au capital de 1.887.000 euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

	RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
--	---

La société ANTONELLE MANAGEMENT HOLDING – AMH, Associée Unique et Présidente de la société ANTONELLE, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

1 - ASPECT ECONOMIQUE

A – Présentation des Etats Financiers

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

B – Présentation de la société

La société ANTONELLE a pour activité la vente d'articles de prêt-à-porter en tous genres, import-export de tous produits manufacturés et en particulier le prêt-à-porter.

C – Activité de la société et de ses filiales

- **Résultat de la Société pendant l'exercice écoulé**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

➤ **Chiffre d'affaires :**

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 26 280 565 euros contre 31 054 966 euros pour l'exercice précédent.

➤ **Comptes de résultat :**

Résultat d'exploitation :

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 26 331 559 euros contre 33 545 200 euros au titre du précédent exercice.

Par ailleurs, le total des charges d'exploitation s'élève à 26 420 248 euros contre 33 246 576 euros au titre de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, les postes de charges sont les suivants :

Les « Autres achats et charges externes » se sont élevés à 7 532 254 euros contre 8 347 611 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés à 6 111 325 euros contre 9 008 969 euros au titre de l'exercice précédent.

Il est procédé à des dotations aux amortissements pour 391 827 euros contre 392 981 euros au titre de l'exercice précédent.

Ainsi que :

Achats de marchandises	4 845 417 euros
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 449 616 euros
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(287 772) euros
Autres achats et charges externes	7 532 254 euros
Impôts, taxes et versements assimilés	222 468 euros
Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 705 euros
Autres charges	94 469 euros
Dotation provision pour risques et charges	54 940 euros

Le résultat d'exploitation est négatif : (88 689) euros contre 298 624 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultat financier :

Le montant total des produits financiers s'élève à 1 534 816 euros contre 28 510 euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le total des charges financières s'élève 360 870 euros contre 283 150 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif : 1 173 946 euros contre (254 640) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de 1 085 256 euros contre 43 984 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel :

Le montant total des produits exceptionnels s'élève à 134 107 euros contre 306 479 euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le total des charges exceptionnelles s'élève à 964 467 euros contre 1 135 714 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est négatif : (830 359) euros contre (829 235) euros au titre de l'exercice précédent.

La Société n'a payé aucun impôt sur les Sociétés au cours de l'exercice.

• **Capitaux propres**

Le montant des capitaux propres s'élève à 19 662 984 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 254 897 euros contre (785 251) euros l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

➤ Information sur les délais de paiement fournisseurs